



DES AGENTES ET AGENTS RÉMUNÉRÉ.ES EN DESSOUS DU SMIC: **C'EST INADMISSIBLE !**

Au 1er juin 2026, le SMIC augmente de 2,41 % pour atteindre **1 867,02 € brut mensuel pour un temps plein, soit 1 477,93 € net par mois**. Une hausse automatique liée à l'inflation.

Aujourd'hui dans la fonction publique, alors que tout augmente, la valeur du point d'indice (base de calcul de nos salaires) reste gelée et les grilles se tassent pour toutes les catégories. Cette réalité est inacceptable !

Une rémunération inférieure au SMIC étant interdite, une prime compensatoire est versée aux agent-es dans cette situation. Aujourd'hui, pour être au niveau du SMIC, 862 000 agent-es public la perçoivent ! Mais cela signifie que, à chaque prise d'échelon, donc à chaque augmentation du traitement de base, la prime différentielle diminue à due concurrence et, au final, la rémunération stagne (elle ne commence à progresser que quand le SMIC est atteint et que l'indemnité compensatrice n'est plus versée).

À la DGFIP, se sont maintenant l'ensemble des catégories qui sont touchées.

POUR LA CATÉGORIE C :

- 👉 Pour les agents administratifs ou techniques, sur 11 échelons, 10 sont dorénavant en dessous du SMIC : 1855,89 € brut pour le 10^{ème} échelon quand le smic passe aujourd'hui à 1867,02 € brut.

Ces 1867,02 € brut correspondent à l'indice majoré 380. Pour un peu, toute la grille était concernée par cette augmentation du SMIC.

- 👉 Pour les Agents administratifs ou techniques principaux de 2^{ème} classe, ce ne sont pas moins que les 7 premiers échelons (sur 12) qui sont rattrapés par le SMIC. Soit plus de la moitié ! Il faudra donc attendre le 8^{ème} échelon d'AAP2 pour que nos collègues fassent un bon prodigieux de 5 points d'indice.
- 👉 Pour les Agents administratifs ou techniques principaux de 1^{ème} classe, ce sont les 3 premiers échelons qui sont rattrapés. A la DGFIP, au regard des tableaux d'avancement 2025, les derniers promus ont encore une rémunération indiciaire inférieure au SMIC

Conclusion : un AA1 sera rémunéré pendant 19 ans au SMIC, un AAP2, 8 ans et un AAP1 4 ans !

POUR LA CATÉGORIE B :

- 👉 Pour les contrôleurs de 2^{ème} classe, ce sont les 5 premiers échelons qui sont concernés.
- 👉 Pour les contrôleurs de 1^{ère} classe, ce sont les 2 premiers échelons. Idem il n'y a pas d'agents dans ces échelons

Conclusion : un C2 sera bloqué 6 ans au SMIC et un C1 2 ans !

POUR LA CATÉGORIE A :

Ce sont les **inspecteurs stagiaires** qui sont concernés, puisque leur indice majoré était de 366 (le SMIC revalorisé correspond à un indice 380 aujourd'hui).

Nul doute que d'ici quelques années ils seront toujours concernés puisque le premier échelon n'est que de 15 points d'indice au dessus du SMIC, soit 73 € et 84 centimes brut.

Et comble du mépris, l'indemnité compensatrice mise en place pour justement compenser cette différence est exclue du calcul pour la retraite.



Enfin que dire des contractuels qui, en général, sont embauchés avec une rémunération basée sur le premier ou le second échelon de chaque catégorie.

Cela signifie qu'à la DGFIP, les contractuels C et B sont déjà rémunérés en dessous de SMIC et les A juste au dessus.

À force de refuser d'augmenter la valeur du point d'indice et de travailler à une juste refonte des grilles, le gouvernement transforme ces dernières en grilles... au SMIC !

Et que dire de notre Directrice générale, qui nous parle d'attractivité. C'est totalement hors-sol. Totalement déconnectée de **cette triste réalité**.

Nous savons bien qu'en la période, tout gain de pouvoir d'achat est bon à prendre, mais c'est bien le traitement indiciaire brut qui doit être central dans nos combats, **puisque celui-ci sera aussi prépondérant dans le calcul de nos retraites**.

La CGT Finances Publiques exige une refonte immédiate et totale des grilles salariales de la fonction publique.

La CGT Finances Publiques milite pour que les grilles indiciaires soient refondues avec une réelle amplitude et des gains indiciaires comme il y en avait il y 30 ans pour chaque échelon dans chaque catégorie.

Les carrières ne doivent plus être bloquées au SMIC pendant des années. Le gouvernement doit agir. Il faut des grilles qui garantissent de vraies augmentations de salaire tout au long de la carrière, reconnaissent les qualifications, l'expérience professionnelle, et qui assurent à chaque agent-e un salaire digne pour vivre.

LA CGT FINANCES PUBLIQUES REVENDIQUE

- 🔊 L'augmentation immédiate de la valeur du point d'indice.
- 🔊 L'indexation de la valeur du point d'indice sur l'évolution constatée de l'indice des prix à la consommation publié par l'INSEE.
- 🔊 Une refonte complète des grilles indiciaires.
- 🔊 L'intégration des primes dans le traitement brut afin qu'elles soient prises en compte dans le calcul des pensions.
- 🔊 La reconnaissance réelle des qualifications, de l'expérience et des déroulements de carrière.
- 🔊 Le rattrapage des pertes de pouvoir d'achat accumulées depuis des années.
- 🔊 De façon transitoire, le rétablissement de la GIPA (Garantie individuelle du pouvoir d'achat).
- 🔊 Une réelle égalité salariale entre les femmes et les hommes.
- 🔊 La mise en place du Complément de Traitement Indiciaire (CTI) à l'ensemble des agents de la fonction publique comme mesure d'urgence face à la crise.
- 🔊 La suppression du jour de carence et le paiement à 100 % des journées d'arrêt maladie.

**Ensemble, par la grève et dans les manifestations,
LE MARDI 29 SEPTEMBRE PROCHAIN,
IMPOSONS D'AUTRES CHOIX !**

